

[Text]

Mr. Chairman, honourable senators, the philosophies which I have just presented are compatible in the sense that a balance between institutions must be achieved without frustrating growth and change. Common ground must be found and competition legislation must contribute to this national effort.

Mr. Chairman, I would now propose, with your permission, to have Mr. Gordon Lade present a statement outlining our specific concerns on Bill C-13.

The Deputy Chairman: Thank you, Mr. Millican. Mr. Lade, I understand that you wish to speak to the brief which you submitted to this Committee.

Mr. Lade: Yes, Mr. Chairman.

The Deputy Chairman: Particularly the table of contents summarizing six particular matters.

Mr. Lade: I might just say, Mr. Chairmann, that as you are aware, the Canadian Petroleum Association appeared last summer both before this Committee and before the house committee, and we filed a very detailed brief dealing with all aspects of the predecessor Bill C-42. At that time we made something like 50 recommendations. I would say that most of our concerns were dealt with most favourably by both the Senate committee report and by the House committee report. Of course, they have not all been translated into the language of Bill C-13.

Today our intention is really to supplement that brief, and we are not attempting to review in detail Bill C-13, but rather we focus on six particular areas of concern. We still have concern with respect to certain other matters which we raised with respect to Bill C-42 that have not been incorporated in Bill C-13. We look upon this presentation today as more of a supplementary presentation.

The first concern that we have expressed in our brief is with respect to the appeal or review procedure. A recommendation in this regard is on page 2 of our brief. Perhaps I might just read it into the record. We say that:

1. *All* Board orders in the areas of mergers, monopolization, joint monopolization and specialization agreements should be subject to cabinet review without the requirement of prior Ministerial recommendation, and that the cabinet possess the power to modify as well as annul such Board orders.

We look upon cabinet review with respect to these matters dealing with the structure and concentration in our industry as being a very favourable step. We are concerned that there still is a condition attached to the cabinet review, and that is it must be based on the minister's recommendation. We would recommend that ministerial recommendation be dispensed with. Alternatively—and I think this recommendation was made to this committee by Imperial Oil Limited—rather than a cabinet review with respect to these particular orders which deal with things like dissolution of orders and divestiture of assets, we recommend that the cabinet actually be empowered

[Traduction]

assujettie à des textes législatifs vagues et peu précis qui ouvrent la voie aux interprétations bureaucratiques.

Monsieur le président et honorables sénateurs, les concepts que je viens d'exposer sont compatibles en ce sens qu'on doit réaliser l'équilibre entre les institutions sans entraver la croissance et l'évolution. Il faut chercher un point de rencontre et la loi sur la concurrence doit contribuer à cet effort national.

Monsieur le président, je propose maintenant, avec votre autorisation, de demander à M. Gordon Lade de présenter son exposé qui explique nos préoccupations au sujet du bill C-13.

Le président suppléant: Merci, Monsieur Millican. Monsieur Lade, vous vouliez donc nous parler du mémoire que vous avez soumis à ce Comité.

M. Lade: Oui, Monsieur le président.

Le président suppléant: Et c'est au sujet de la table des matières qui résume six questions bien précises?

M. Lade: Je veux seulement dire, Monsieur le président, que comme vous le savez déjà la Canadian Petroleum Association a comparu l'été dernier devant le Comité et celui de la Chambre des communes et nous avons soumis un mémoire très détaillé sur tous les aspects du Bill C-42 qui a précédé celui-ci. Nous avons alors présenté environ 50 recommandations. Le rapport du Comité sénatorial et celui du Comité de la Chambre a parlé en termes très favorables de nos préoccupations. Bien entendu, elles n'ont pas encore été toutes adaptées au Bill C-13.

Notre intention aujourd'hui est de compléter ce mémoire. Nous ne comptons pas passer en revue les détails du bill C-13, mais plutôt nous limiter à six questions bien précises. Nous nous intéressons toujours à certains aspects du bill C-42 qui n'ont pas été intégrés au bill C-13. Nous considérons donc notre exposé d'aujourd'hui comme étant une présentation supplémentaire.

La première question sur laquelle nous nous sommes penchés dans notre mémoire est celle de la procédure d'appel ou de révision. Vous trouverez une recommandation à ce sujet à la page 2 de notre mémoire. Je vais vous la lire pour qu'elle soit consignée au procès-verbal. La voici:

1. *Toutes* les ordonnances concernant les fusions, les monopoles, les monopoles conjoints et les accords de spécialisation devraient faire l'objet de révision par le Cabinet sans que la recommandation préalable du ministre ne soit nécessaire et le Cabinet doit être habilité à modifier ou à annuler ce genre d'ordonnance.

Nous considérons la révision par le Cabinet en ce qui concerne la structure et la concentration de notre industrie comme une mesure valable. Toutefois, nous nous préoccupons du fait qu'une condition reste liée à la révision par le Cabinet: à savoir, la recommandation préalable du ministre. Nous recommandons de supprimer cette procédure. Il serait préférable que le Cabinet soit habilité à émettre ce genre d'ordonnance et que le Conseil se contente de présenter une recommandation au ministre, plutôt que de s'en remettre à la révision du Cabinet en ce qui concerne les ordonnances concernant la dissolution ou la dépossession d'actifs. Je crois que la